

Lyon, le 22 janvier 2018

## CRÉATION DE LA ZAC DU FAVRET À CAILLOUX-SUR-FONTAINES LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'AMÉNAGEURS

---

Le Conseil de la Métropole du 22 janvier 2018 approuve le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Favret à Cailloux-sur-Fontaines et lance la consultation d'aménageurs. Il s'agit, par cette opération, de proposer de nouveaux logements, de nouveaux commerces et équipements publics aux habitants tout en préservant la qualité paysagère et patrimoniale du village.

Suite au bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC, qui s'est déroulée du 29 mai au 6 décembre 2017, le Conseil de la Métropole du 22 janvier 2018 crée la ZAC du Favret, d'une superficie de 6.5 hectares environ délimitée par l'avenue du 11 novembre, la route de Cailloux, le cimetière et la route de Noailleux.

Le programme prévisionnel des constructions de la ZAC est évalué à terme à **23 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SdP)** proposant environ 300 logements, soit 22 000 m<sup>2</sup> de SDP, dont 30% en locatif social et 5% d'accession abordable, des commerces et de service de proximité en rez-de-chaussée des nouveaux logements, ainsi que la création d'un nouveau groupe scolaire d'une capacité de 14 classes et la restructuration de la crèche (9 berceaux sont pris en charge par l'opération).

Ce programme prévisionnel des constructions s'appuiera sur **une trame d'espaces publics d'environ 3 hectares** comprenant une voie structurante de desserte raccordant la route de Noailleux à celle de Cailloux, avec une composante paysagère forte tout en prenant en compte les différents modes de déplacements, des voies résidentielles desservant les nouvelles habitations, une place publique afin de créer un véritable lieu de centralité et de représentation devant la mairie et un espace vert de transition entre le nouveau quartier et le cimetière.

Avec la création de la ZAC du Favret une nouvelle étape s'engage avec le lancement d'une consultation d'aménageurs. Ce projet sera confié par la Métropole à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Service Presse Métropole de Lyon :  
Nicolas PEREZ 04 26 99 39 51 / 06 67 95 13 59  
Nicolas.perez@grandlyon.com  
[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

**GRANDLYON**  
la métropole